

Sujet : [TEST] Breaking news 31 Mars 2025
De : Breaking news Mars 2025 <c.demolin@spelc.fr>
Date : 16/04/2025, 13:39
Pour : c.demolin@spelc.fr

Donnez un résumé de cet email à vos destinataires

[Voir la version en ligne](#)



Spelc - Paris
Syndicat professionnel
libre de toute confédération, de tout parti politique, de toute idéologie.

BREAKING NEWS
14/04/2025

Mouvement des maîtres du 2nd degré
dans l'Enseignement catholique
ATTENTION À LA DISCRIMINATION

Les prises de rendez-vous des candidats à la mutation auprès des chefs d'établissement ont débuté. Le Spelc reçoit déjà des retours de candidats perplexes sur les stratégies visant à les dissuader de postuler dans certains établissements. Vous aussi, êtes concerné ? Contactez le Spelc.

Si un chef d'établissement cherche à vous dissuader de postuler en avançant l'argument de l'équilibre hommes / femmes dans son équipe ou celui de l'équilibre de la pyramide des âges, ce n'est ni plus ni moins que de la discrimination.

Il en va de même pour tout autre motif de discrimination mentionné dans le Code général de la fonction publique, art. L131-1 :

"Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les agents publics en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, de leur âge, de leur patronyme, de leur situation de famille ou de grossesse, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race, sous réserve des dispositions des articles L. 131-5, L. 131-6 et L. 131-7."

Il n'est donc pas possible que "ces motifs de refus passent en CAE" comme d'aucuns se le sont entendu dire. Si tel a été le cas les années précédentes, cette année, le Spelc ne laissera pas passer de telles discriminations : la CAE n'est pas au-dessus de la Loi.

Nous vous rappelons que les chefs d'établissement se sont engagés à recevoir TOUS les candidats ayant émis un vœu sur un service donné. Si un chef d'établissement refuse de vous recevoir ou vous dissuade d'émettre un vœu de mutation sur son établissement, écrivez au Spelc.

Pendant ces vacances scolaires, le Spelc reste actif afin de vous accompagner dans votre mutation.

Emmanuelle Savioz, Responsable du mouvement au 1er degré

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

Véronique Ducamin, Responsable du mouvement au 2nd degré

v.ducamin@spelc.fr / 06 22 61 48 62

L'équipe du Spelc Paris est là pour vous épauler

**ICI
Adhérez en ligne**

Être adhérent Spelc, c'est :

- **Bénéficiaire d'informations et de l'aide du Spelc, syndicat représentatif dans l'enseignement privé sous contrat** : parce que nous sommes compétents et que nous avons la confiance des électeurs.
- **Être épaulé, représenté et défendu par le syndicat parisien dont les cotisations sont les moins élevées** : parce que nous partageons les mêmes réalités professionnelles et financières que vous ! N'oubliez pas que l'adhésion au Spelc est remboursable ou déductible à 66% des impôts.
- **Bénéficiaire de tarifs préférentiels auprès d' assurances partenaires.**
- **Bénéficiaire du service juridique de la Fédération des Spelc, des avis et du suivi de notre avocat partenaire** concernant vos interrogations et vos problématiques juridiques ou judiciaires professionnelles. **Bénéficiaire de la protection juridique** qui couvre tout adhérent Spelc à jour de ses cotisations en cas de litige lié à la situation professionnelle.
- **Enfin, adhérer au Spelc, c'est surtout former une chaîne d'union solidaire !**

Contacts Spelc :

- **Responsable 1 er degré : Emmanuelle Savioz**

e.savioz@spelc.fr / 06 64 79 56 52

- **Présidente et responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier**

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Retrouvez-nous et adhérez en ligne sur :

<https://paris.spelc.fr>

Le bulletin d'adhésion au format PDF est ici :

[Bulletin d'adhésion](#)

Cet email a été envoyé à c.demolin@spelc.fr, cliquez ici pour vous désabonner.